LE SITE CONTACT-SITIR.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site propose comme des centaines d'autres d'investir dans un livret qui n'existe pas. Il est usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. Ne donnez aucuns fonds à ce site. Il n'a évidemment aucun agrément...

Le site internet

Il a été créé le 16/05/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/contact-sitir.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les

informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 37 26

Il s'inscrit dans une série intéressante :

contact-sitir.com	01 87 68 37 26
bciholding.com	01 87 68 37 48
kaufmanbroad-immo.com	01 87 68 37 72

Le numéro 07 43 13 37 29

Il s'inscrit dans une série intéressante :

premiservice.com	07 43 13 37 07
helio-charleroi-finance.com	07 43 13 37 15
contact-sitir.com	07 43 13 37 29
vivid-france.online	07 43 13 37 33
vivid-france.online	07 43 13 37 44
asp11-office.com	07 43 13 37 55

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Loic GRANGER

Les produits

Il est proposé d'investir dans un livret ayant un rendement qui n'existe pas. Nous publions un extrait d'un mail :

"je vous transmets les informations relatives à notre Livret d'Épargne, qui offre un taux d'intérêt annuel net de 5,95%, ainsi que les étapes à suivre pour y souscrire.

Voici les principaux avantages de notre offre :

- *Un taux de rendement attractif*
- *La sécurité et la garantie de votre capital*
- *Une grande flexibilité pour les dépôts et les retraits*

- *Une procédure de souscription simple et accessible*
- *Un accompagnement personnalisé assuré par notre équipe d'experts"*

Un taux d'intérêt de 5.95 % net alors que le livret A va être rémunéré à 1.7 % ???

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une société qui ne propose aucun placement aux particuliers.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.